



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD(X)/PC/5
6 octobre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Dixième session
Bangkok, 12 février 2000

NEUVIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE DU GROUPE DES 77 ET DE LA CHINE

PROJET DE CONSENSUS DE BANGKOK

Note du secrétariat de la CNUCED

Le présent document est distribué à la demande de S.E. M. Nacer Benjelloun-Touimi, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, en sa qualité de Président du Comité préparatoire du Groupe des 77 pour la dixième session de la Conférence et de représentant du pays hôte de la neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine, tenue à Marrakech (Maroc), du 13 au 16 septembre 1999.

Note d'accompagnement

Monsieur le Président,

La neuvième Réunion ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenue à Marrakech du 13 au 16 septembre 1999, a décidé de demander au Comité préparatoire du Groupe des 77 à Genève d'engager des discussions et des négociations avec d'autres groupes régionaux et d'autres pays sur la base du Plan d'action (PC/77(IX)/1) et du projet de consensus de Bangkok (PC/77(IX)/2), en tenant compte des vues exprimées au cours de la neuvième Réunion ministérielle.

En ma qualité de Président du Comité préparatoire et de représentant du pays hôte de la neuvième Réunion ministérielle, j'ai l'honneur de vous informer que le Comité a achevé son examen des deux textes en question à la lumière de la décision ministérielle de Marrakech et a décidé que ces textes, tels que révisés par lui, pouvaient être transmis au Comité préparatoire plénier devant être constitué par le Conseil du commerce et du développement, auquel il était demandé de les considérer comme des propositions pour l'élaboration du texte de base qui serait soumis à la Conférence à sa dixième session.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire en sorte que ces textes soient publiés en tant que documents officiels du Comité préparatoire du Conseil et que le Comité soit informé de la demande du Comité préparatoire du Groupe des 77 et de la Chine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Représentant permanent du Maroc
Président du Comité préparatoire du Groupe des 77
pour la dixième session de la Conférence
Nacer **Benjelloun-Touimi**

Son Excellence M. Chak Mun See
Ambassadeur
Représentant permanent de Singapour
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Président du Conseil du commerce et du développement

PROJET DE CONSENSUS DE BANGKOK

Nous, États membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), réunis à Bangkok (Thaïlande) pour la dixième session de la Conférence,

Reconnaissant que la mondialisation peut être une force puissante et dynamique pour une croissance économique équitable et le développement,

Considérant l'expérience et les enseignements tirés des conséquences qu'a eues la mondialisation pour la croissance économique mondiale et le développement depuis la neuvième session de la Conférence, s'agissant en particulier de la crise financière asiatique, qui a eu de profondes répercussions négatives sur le commerce et la croissance économique,

Conscients que la mondialisation comporte non seulement des défis à relever et des possibilités à exploiter, mais aussi des risques si elle n'est pas correctement maîtrisée et conduite,

Convaincus de la nécessité d'adopter et de poursuivre de nouvelles stratégies de développement pour conduire le processus de mondialisation de façon à en éviter les conséquences négatives et à en faire profiter tous les pays, développés et en développement,

Décidons et déclarons ce qui suit :

La mondialisation et ses conséquences pour le développement

1. La dernière décennie du XXe siècle a montré que les difficultés à surmonter pour que la libéralisation et la mondialisation profitent à tous avaient été sous-estimées. De ce fait, les nouvelles perspectives de croissance et de développement qui ont été créées sont restées hors de portée de nombreux pays. En touchant même les pays en développement les plus avancés et en remettant gravement en cause les difficiles progrès obtenus jusque-là en matière de développement, la crise financière asiatique n'a que davantage mis en relief les limites du système actuel. Les disparités concernant la répartition de la richesse et du revenu se sont accentuées, dans et entre les pays.

2. La mondialisation impose aux pays en développement des risques, mais elle leur offre aussi des possibilités. Bien maîtrisée, elle peut être une force puissante et dynamique de croissance équitable et de développement. Cela est possible parce que la mondialisation est un processus évolutif, qui peut donc être modifié. En commençant de sortir d'une crise qui a fortement ébranlé leur tissu social et leur base de production, les pays d'Asie du Sud-Est fournissent des enseignements utiles à cet égard. Trois aspects en particulier sont à retenir : le retour à la stabilité et à la croissance n'a pas été dû à l'application d'une seule et unique formule; les graves conséquences économiques et sociales de la crise ont mis en lumière la nécessité de renforcer les structures institutionnelles aux niveaux international et national; et les politiques intérieures de redressement doivent être complétées par de vigoureuses mesures internationales d'appui.

La voie à suivre

3. À l'aube d'un nouveau millénaire, la communauté des nations doit repenser les mécanismes et les politiques qui sous-tendent le fonctionnement de l'économie mondiale. Cette réflexion devrait viser à renforcer la cohérence et à rééquilibrer le système économique mondial, de façon qu'il puisse offrir à tous les peuples, partout dans le monde, des possibilités concrètes d'améliorer leur niveau de vie. L'expérience récente montre que trois objectifs en particulier doivent être poursuivis, qui sont un fonctionnement efficace des marchés, une répartition équitable des coûts et des avantages de la croissance, et la création d'un environnement international favorable au développement.

4. S'il est actuellement reconnu que le marché est un mécanisme efficace pour l'affectation des ressources, un modèle de développement exclusivement fondé sur le jeu des forces du marché ne peut en lui-même assurer la réalisation des objectifs de développement. La communauté internationale devrait donc s'attacher à définir un nouveau modèle de développement dont les piliers seraient la croissance, la stabilité et l'équité, et qui faciliterait l'intégration des pays en développement dans une économie mondiale plus équitable, tout en accordant une attention particulière aux besoins de ses membres les plus faibles. Les pays les moins avancés (PMA) et la plupart des pays africains restent handicapés par la faiblesse de leur appareil productif, ce qui, s'ajoutant à un environnement économique international défavorable, limite leur capacité de profiter de la mondialisation. Un engagement collectif et un partage des responsabilités sont indispensables pour inverser la situation extrêmement difficile de ces pays.

Stratégies et mesures

5. Tous les pays, développés et en développement, devraient contribuer au nouveau modèle de développement par la mise en oeuvre de politiques et de mesures nationales et internationales, en particulier celles qui sont indiquées dans le Plan d'action de Bangkok.

6. Au niveau national, les gouvernements devraient mettre en place un cadre directif et des conditions institutionnelles propices à la promotion d'un développement équitable, à dimension humaine. Ils devraient en particulier prendre les mesures nécessaires pour créer ou préserver un environnement macroéconomique stable, corriger les éventuelles carences des politiques d'encouragement de la production, du commerce et de l'investissement, et garantir un cadre juridique et réglementaire approprié et transparent. Toute l'attention voulue devrait être accordée au développement du secteur privé/des entreprises. À cet égard, le développement des compétences nécessaires pour tirer parti des processus nouveaux, à forte intensité de connaissances, devrait être une priorité.

7. Bien qu'essentiels, les efforts individuels des pays ne sont pas suffisants. Une coopération internationale renforcée, en particulier dans les domaines du commerce, du financement et de l'accès à la technologie et au savoir-faire, est également indispensable. En particulier, des mesures doivent être prises pour :

- Améliorer l'accès aux marchés et veiller à l'application intégrale des accords commerciaux multilatéraux existants; veiller à ce que la poursuite de la libéralisation réponde aux priorités des pays en développement, en excluant tout lien entre commerce et normes du travail; aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production et leur capacité concurrentielle et, à cette fin, leur accorder un traitement spécial et différencié; faciliter et rationaliser le processus d'adhésion de tous les pays en développement à l'Organisation mondiale du commerce selon des modalités et des conditions adaptées à leur niveau de développement;
- Renforcer la mobilisation de ressources extérieures pour le développement; trouver des solutions durables aux problèmes d'endettement des pays en développement, aligner les obligations en matière de service de la dette sur les capacités de remboursement; inverser le fort recul de l'APD, et s'engager rapidement dans la voie de la réalisation des objectifs d'APD fixés par l'ONU; apporter les modifications voulues à l'architecture financière internationale aux fins d'une plus grande cohérence et pour que les pays en développement puissent participer pleinement à l'élaboration des politiques économiques mondiales; concevoir des politiques visant à aider ces pays à attirer et exploiter avec profit des investissements étrangers directs;
- Comblent l'écart technologique entre pays développés et pays en développement en améliorant l'accès à la technologie; définir des principes et des directives concernant le partage des connaissances et de la technologie dans l'intérêt du développement; aider les pays en développement à profiter des possibilités offertes par les technologies de l'information et la biotechnologie; promouvoir dans les pays d'origine des mesures visant à encourager le transfert de technologie vers les pays en développement à des conditions favorables et préférentielles; et encourager la mise en valeur des ressources humaines.

8. L'existence d'un monde prospère, pacifique et sûr passe par l'instauration d'un véritable partenariat fondé sur la solidarité et le dialogue. Dans cette perspective, les mécanismes d'intégration régionale et sous-régionale contribuent d'une manière générale à renforcer le système commercial multilatéral et constituent un important instrument pour le développement et pour l'intégration des pays dans l'économie mondiale. Des efforts accrus doivent être faits pour soutenir ces mécanismes et en accroître l'efficacité.

9. D'une manière plus générale, un partenariat authentique exige des mécanismes institutionnels plus ouverts et plus démocratiques pour la prise des décisions économiques internationales, qui garantiraient un accès équitable de tous aux avantages de la mondialisation. De plus, le succès des efforts internationaux de développement dépendant d'une prise en compte de tous les acteurs d'une économie mondialisée, il faudrait s'efforcer,

chaque fois qu'il convient, d'intensifier la coopération avec le secteur privé, les ONG et le monde universitaire.

L'action de la CNUCED

10. En tant que principale institution du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, la CNUCED doit apporter une contribution substantielle à la poursuite des objectifs communs de développement de la communauté internationale. L'importance de ce rôle est amplifiée par les asymétries qui résultent de la mondialisation et leurs incidences sur le développement, le commerce et le financement. La contribution de la CNUCED devrait porter sur trois grands domaines : la dynamique de la mondialisation, de l'interdépendance et du développement; le commerce et le développement; et l'investissement et le développement. Les travaux dans ces domaines se poursuivront sous la forme d'activités de recherche et d'analyse des politiques, de la définition de consensus, et de la fourniture de conseils et d'une assistance technique visant principalement au renforcement des capacités. La CNUCED devrait aussi travailler à la définition de directives et de principes concernant les nouvelles questions économiques.

11. Par ces activités multiformes mais intégrées, la CNUCED devrait contribuer à assurer la cohérence globale du système économique mondial et à rendre ce système plus favorable à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des inégalités dans et entre les nations, à la protection du droit des générations présentes et futures à la préservation de l'environnement, à l'intégration des femmes dans des conditions d'égalité, à la création d'emplois et à l'intégration pleine et entière dans l'économie mondiale de ceux qui sont marginalisés. Le développement devrait être un aspect prioritaire de toutes les activités de l'organisation.

12. La CNUCED s'acquittera au mieux de son rôle en faveur du développement dans le plus large contexte de l'ensemble des organisations et institutions internationales et régionales de développement, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies. La coopération avec d'autres organisations internationales devrait donc être renforcée, avec un souci de complémentarité et de cohérence.

13. Conscients des possibilités et des risques inhérents à la mondialisation, les États membres de la CNUCED s'engagent à instaurer un véritable partenariat pour le développement visant à promouvoir un environnement économique mondial dynamique et équitable.
